



MAIRIE
DE
VOLONNE

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 12
Date de la CONVOCATION :
11 septembre 2025.

dcm 10 / 250919

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance d'urgence)**

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250919-DCM_10_250919-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 septembre, à 18 heures, la Commune, régulièrement convoquée, s'est réunie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (09)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Nathalie BOURRIEL), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET** : Déport des images des caméras de vidéoprotection vers le Centre Opérationnel de la Gendarmerie à Digne-les-Bains – Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.251-1 à L.255-1, et les articles R.251-1 à R.253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéoprotection ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023-355-017 du 21 décembre 2023, autorisant la Commune de Volonne à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine ;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics ;

Considérant que le centre de visionnage communal n'est pas armé de manière permanente ;

Considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les services de gendarmerie pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique ;

La gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence souhaite un déport des images de vidéoprotection vers le Centre Opérationnel de la Gendarmerie à Digne-les-Bains.

Ce déport aurait pour objet de permettre la visualisation en direct, depuis un écran dédié, de l'ensemble des caméras du territoire de Volonne, installés au printemps 2025, sans possibilité d'enregistrement ou d'extraction. Pour rappel, 7 caméras ont été installés aux entrées et sur la place communale « Place Charles de GAULLE ». Ce déport d'images vers les services de gendarmerie permettrait de faciliter les conditions d'intervention, notamment la nuit et le week-end et donc de renforcer la sécurité publique.

Cette opération nécessite des travaux qui s'élèvent à 8 800 € HT. Il est possible de solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour financer cette opération.

Les dépenses de fonctionnement annuelles de cette opération dont la licence PRYSM et l'abonnement VPN, s'élèveront en moyenne à 1000 € TTC.

Où l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (12 voix POUR) :**

- **APPROUVE l'opération ;**
- **AUTORISE Mme le Maire (ou son Représentant) à solliciter l'aide financière du FIPDR et à déposer le dossier de subvention ;**
- **AUTORISE Mme le Maire (ou son Représentant) à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT

La Secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.